

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 75/319 du 4/7/75

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite  
Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de  
Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

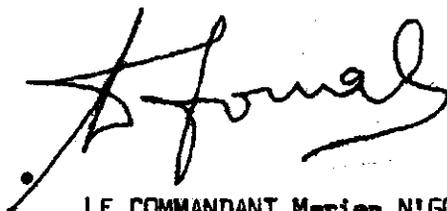
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur ZAGOROUIKO Nicolas, Maître de Conférences de Physique UNIVERSITE - BRAZZAVILLE  
Monsieur PETOIAN Armenak, Maître de Conférences de Mathématiques UNIVERSITE - BRAZZAVILLE  
Monsieur CHTCHELOKOV Vladimir, Maître Assistant de Chimie UNIVERSITE - BRAZZAVILLE  
Monsieur HENRY Michel  
Monsieur ANGELO Christiano  
Monsieur SAMBA Siméon, Secrétaire d'Administration - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31  
Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

• Fait à Brazzaville, le 4 Juillet 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-